



Systemes informatiques et électroniques de péage

I. - Comptes annuels

Les comptes annuels de la société au 30 septembre 2017 contenus dans le rapport financier annuel publié et déposé auprès de l'AMF le 31 janvier 2018 et publié sur le site de la société (www.gea.fr), ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 mars 2018, ainsi que l'affectation des résultats dudit exercice telle que figurant dans le rapport financier.

II. - Attestation du Commissaire aux Comptes

Avis du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

Extrait du rapport sur les comptes annuels :

« *Opinion*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GEA relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

(...)

Lyon, le 31 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Thierry CHAUTANT

Associé »

Le Directoire